

DEPARTEMENT  
DE L' EURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705404-20200306-D2020-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2020

ARRONDISSEMENT  
DES ANDELYS

**MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY**

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DATE DE CONVOCATION**

LE : 02/03/2020

Séance du Vendredi 06 Mars 2020

**DATE D'AFFICHAGE**

LE : 10/03/2020

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 8

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 2 Mars 2020 s'est réuni en session ordinaire publiquement en Mairie de Ste Geneviève lès Gasny le Vendredi 06 Mars 2020, à 19 heures, sous la présidence de : Mr BENY Marcel, Maire.

VOTANTS : 9

ABSENT(S) : 3

POUVOIR : 1

Étaient présents : Mme. JAUMOTTE Caroline, M BOIROT Thierry, Mme ISAMBOURG Silvana, Mme SALAUN Armelle, M BRISSONNET Sylvain, M. BOUILLON Georges, M.DELANNOY Jean-Pierre.

Absents excusés : M OSZCZYPALA Stéphane (arrivé plus tard), Mme RIGAUX Carine (pouvoir donné à M. BOUILLON), M. PARIS Thierry.

Secrétaire de séance : Mme SALAUN Armelle

**Objet** : Augmentation de la durée hebdomadaire du poste permanent 6.92/35<sup>ème</sup> d'adjoint technique territorial – nouvelle durée 21/35<sup>ème</sup> à compter du 9 mars 2020

Vu la délibération du 28/08/2018 créant le poste d'adjoint technique territorial permanent à temps non complet 6.92/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour le ménage de l'école partie maternelle et périscolaire.

Considérant les besoins de la commune, le Maire expose au conseil municipal la nécessité d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de ce poste afin d'y inclure les heures à la cantine précédemment effectuées par l'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe titulaire radié des effectifs suite à son décès. Le Maire précise que depuis le décès et jusqu'à ce jour, des heures complémentaires sont payées à l'agent non titulaire du poste à 6.92/35<sup>ème</sup> pour les fonctions exercées à la cantine.

Le Maire précise que le Comité Technique du Centre de Gestion a été saisi et qu'il a rendu un avis favorable le 5 mars 2020 sur l'augmentation de la durée hebdomadaire, passant de 6.92/35<sup>ème</sup> à 21/35<sup>ème</sup>.

Après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
**DECIDE à l'unanimité :**

- la suppression, à compter du 09 mars 2020, d'un emploi permanent à temps non complet (6.92/35<sup>ème</sup>) d'adjoint technique territorial (ménage de l'école partie maternelle et périscolaire).
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (21/35<sup>ème</sup>) d'adjoint technique territorial (ménage de la partie maternelle, périscolaire et fonctions à la cantine scolaire)

**PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Pour extrait conforme au registre.

Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 06 mars 2020.

Le Maire, Marcel BENY.

